

Lettre Patrimoniale

BANQUE PRIVÉE



BNP PARIBAS
BANQUE PRIVÉE

N° 52

AVRIL 2015

STRATÉGIE 2 - 3

Immobilier d'habitation :
des signes d'amélioration
en 2015

FOCUS 4 - 5

La Fondation de l'Orangerie
pour la philanthropie
individuelle : une solution
clé en main proposée
par la Banque Privée

ART DE VIVRE 6

La gastronomie française :
une reconnaissance
universelle

DIGITAL 6

"LeCercleWealth" :
des informations
patrimoniales
hebdomadaires

PAROLES D'EXPERT 7

Un accompagnement
proactif sur mesure
pour investir en bourse

RÉPONSES 8

ISR : comment savoir
dans quelles sociétés
les fonds sont investis
et pourquoi ?

INNOVATION 8

BNP Paribas renforce son
dispositif en faveur des
entrepreneurs innovants
avec "Innov&Connect"

Pour toujours mieux
vous satisfaire



En l'espace de quelques années, les expertises développées par les professionnels dans le domaine de la gestion de patrimoine ont considérablement évolué. Parallèlement, les exigences de nos clients au regard de leurs attentes en matière patrimoniale n'ont cessé de croître.

C'est pourquoi notre offre évolue en permanence, afin de s'adapter à votre situation personnelle et aux orientations que vous entendez privilégier pour votre patrimoine. Notre offre de gestion financière s'est ainsi récemment enrichie avec un nouveau volet en gestion conseillée : la gestion conseillée active. Ce service sur mesure répond aux exigences de nos clients désireux d'être en prise directe avec les marchés financiers, mais qui souhaitent être accompagnés pour investir sereinement, tout en bénéficiant des conseils personnalisés d'un expert.

Aujourd'hui, nous restons plus que jamais mobilisés pour mener avec vous une réflexion approfondie et globale sur la gestion de votre patrimoine. Actualisation de votre bilan patrimonial, orientation de vos choix de gestion, sélection des supports et des enveloppes d'investissement les mieux adaptés à vos objectifs sont autant d'expertises que votre banquier privé met à votre service. Quelle que soit la nature de vos projets, n'hésitez pas à le solliciter.

Béatrice Belorgey,
Directeur de BNP Paribas Banque Privée



Immobilier d'habitation : des signes d'amélioration en 2015

Des ventes toujours significatives sur le marché de l'immobilier ancien, malgré un léger recul de 2 % en 2014. Un relèvement de 3 % du nombre des transactions dans le neuf collectif, malgré des mises en chantier en net retrait. Si le marché de l'immobilier d'habitation en France se corrige lentement depuis plusieurs mois déjà, des divergences notables persistent encore entre l'ancien et le neuf.

Un marché résidentiel à deux vitesses

Immobilier ancien : stabilité des ventes

Dans un environnement conjoncturel difficile, l'immobilier ancien a continué à montrer des signes de résistance. Soutenu par des taux de crédit très bas et le caractère de valeur refuge que représente l'investissement immobilier pour les Français, ce marché a terminé l'année 2014 sur un chiffre relativement stable par rapport aux années précédentes, avec près de 705 000 transactions, contre 720 000 en 2013.

En termes de prix, nous avons assisté à un recul modéré des prix à la vente l'an passé. Encore en hausse en 2011, les prix des logements anciens ont commencé à fléchir à partir de 2012. Toutefois, la baisse cumulée des prix depuis le mouvement de correction intervenu fin 2011, reste très faible. Il est de l'ordre de 6 % seulement. En comparaison, la hausse cumulée des prix entre 1998 et 2011 s'élève

à 150 %. Ce recul des prix concerne essentiellement les appartements. Les prix des appartements anciens ont en effet continué à baisser tandis que ceux des maisons sont restés à un niveau quasi stable.

Ces tendances sont assez comparables d'une région à l'autre. En province, quelques grandes villes, comme Toulouse, Nice et Nantes, résistent mieux, contrairement à Lyon. Ce mouvement s'accompagne par ailleurs depuis 2 ans, d'un allongement de la durée de détention moyenne des biens vendus en province. De 9 ans 1/2 à près de 11 ans pour les appartements, elle est passée de 11 ans à 12 ans pour les maisons.

Immobilier neuf : le retour des investisseurs sur le marché locatif

Le marché de l'immobilier neuf en France est, en grande partie, un marché soutenu par les investisseurs. Le plan de relance avec le dispositif Pinel à destination des investisseurs, l'éloignement du spectre de l'encadrement des loyers et

la modification du zonage de B1 à A⁽¹⁾ pour certaines villes ont permis un redressement de l'activité du marché de l'immobilier à usage locatif au cours du 4^e trimestre 2014. En effet, si au cours des neuf premiers mois de l'année écoulée, tous les indicateurs étaient restés orientés à la baisse, le dernier trimestre a inversé cette tendance. On note ainsi une progression des réservations des investisseurs de 21,7 % au 4^e trimestre 2014 par rapport à la même période en 2013.

En termes de prix, nous avons assisté en 2014 à une relative stabilité ; les prix des appartements étant en faible repli tandis que ceux des maisons ont sensiblement augmenté. Si la majorité des régions affiche une certaine stabilité au niveau des prix des transactions, l'Île-de-France se démarque avec une légère hausse au 4^e trimestre 2014 par rapport à la même période en 2013. À l'opposé, les régions de la Normandie et du Nord-Pas-de-Calais terminent l'année sur une baisse ; celles du Languedoc-Roussillon, d'Aquitaine et de la Côte d'Azur restent stables.



Résidences secondaires : un marché fragilisé

Avec plus de 3 millions de résidences secondaires, la France est le leader mondial de la résidence secondaire. Contrairement au marché de la résidence principale, fragilisé mais résistant, celui de la résidence secondaire poursuit sa chute, déstabilisé par la crise de 2008 et l'impact de certaines mesures fiscales. Il s'est toutefois mieux comporté en 2014 que les années précédentes.

Aujourd'hui encore, les biens peinent à trouver des acquéreurs et voient leur prix divisés, pour certains, par deux, pour se vendre au final au bout de plusieurs mois, voire plusieurs années. Selon les régions, les prix sont en repli de 10 % à 30 %.

Les biens d'exception, très bien placés, restent encore non négociables.

Des opportunités sont à saisir sur la côte normande ou en Bretagne. Les pays de la Loire résistent encore à la baisse des prix. C'est le cas de La Baule où les intervenants sur le marché sont très attentistes. Dans le bassin d'Arcachon et ses environs, le marché se porte, quant à lui, mieux que la moyenne nationale.

Des signes de redressement en 2015

Cette année, le marché de l'immobilier ancien devrait rester sur la même trajectoire qu'en 2014.

Les volumes devraient en effet se stabiliser avec des prix toujours en légère baisse, résultant d'une bonne résistance dans les agglomérations les plus dynamiques.

Du côté de l'immobilier neuf, les bons résultats affichés au 4^e trimestre 2014 ont posé les bases d'une légère reprise pour les mois à venir. Avec une prévision de plus de 90 000 logements réservés sur le secteur du neuf collectif, il devrait poursuivre son redressement.

Le caractère de valeur refuge de l'immobilier et le retour des investisseurs dans l'immobilier locatif neuf devraient également favoriser la reprise de cette activité, à l'image des nouvelles mesures de soutien, déjà mises en place. ■

Une protection renforcée de votre habitation

Résidence principale ou secondaire, pied-à-terre en France : la protection d'un bien immobilier est une composante importante à prendre en compte, au même titre que l'assurance habitation.

Dans ce cadre, Protection 24, filiale du groupe BNP Paribas, met à la disposition des clients de la Banque Privée une solution de télésurveillance complète : Protection Habitat. Votre habitation est reliée à un centre de veille opérationnel 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Une équipe de professionnels vous assure ainsi une protection renforcée de vos proches et de vos biens contre les risques de cambriolage, de vandalisme et d'incendie.

Protection Habitat vous offre des garanties très complètes en cas d'effraction comme le gardiennage en attendant votre retour, le nettoyage de votre habitation et les réparations de vos ouvrants. Le changement gratuit des piles et des batteries est également inclus pendant toute la durée de votre contrat.

D'une technologie innovante, le matériel mis à disposition s'adapte aux résidences secondaires dans lesquelles vous coupez l'électricité de nombreux mois de l'année. Discret, simple d'utilisation et sans fil, il se pilote à distance via une application smartphone (visualisation des images prises par les détecteurs, possibilité d'activer ou de désactiver l'alarme avec Alerte Info Service...).

Sources des données chiffrées : Fnaim, INSEE, notaires, Observatoire de la FPI.

(1) Zone A : cette zone comprend la partie agglomérée de l'Île-de-France, la Côte d'Azur et la partie française de l'agglomération genevoise.

Zone B1 : cette zone comprend les agglomérations de plus de 250 000 habitants, la grande couronne parisienne et quelques grandes villes comme Annecy, Bayonne, La Rochelle...

La Fondation de l'Orangerie pour la philanthropie une solution clé en main proposée par la Banque

Donner et s'engager pour faire avancer la société : c'est dans ce cadre que s'inscrit la philanthropie, une démarche que la Fondation de l'Orangerie pour la philanthropie individuelle valorise auprès des clients de la Banque Privée.

Créée en 2008, cette fondation, placée sous l'égide de la Fondation de France, est la solution clé en main proposée par l'offre Philanthropie individuelle de la Banque Privée, pour ceux qui souhaitent effectuer en confiance un don en faveur de programmes d'intérêt général, rigoureusement sélectionnés.

La préservation et la transmission des patrimoines et des savoirs

S'engager de manière utile pour améliorer la société demande du temps, du dévouement et des compétences. C'est dans ce cadre que la Banque Privée a souhaité développer une offre Philanthropie individuelle afin d'accompagner et de soutenir ses clients dans leur démarche philanthropique.

Après un diagnostic et une évaluation de leur situation fiscale, patrimoniale et familiale, les clients choisissent, soit un accompagnement personnalisé, soit la fondation dans le cadre d'une solution clé en main. Cette dernière offre répond aux exigences de ceux qui désirent avoir la certitude de la bonne utilisation de leurs dons ainsi que de la pertinence sociale des actions soutenues.

Les domaines d'intervention de la Fondation de l'Orangerie pour la philanthropie individuelle sont liés aux patrimoines et aux savoirs, qu'ils soient sociaux, économiques, médicaux, scientifiques, culturels ou environnementaux. La fondation a en effet pour mission de soutenir leur préservation et leur transmission, avec une couverture nationale ou internationale. Restaurer le patrimoine culturel, s'engager en faveur de l'éducation ou de la recherche



scientifique, ou encore lutter contre la pauvreté, autant de causes que la fondation vous propose dans sa solution clé en main, adaptée à vos centres d'intérêt et à votre niveau d'engagement.

Une sélection rigoureuse des projets

Les projets proposés par la fondation font tous l'objet d'une sélection et d'une validation par un Comité de direction réunissant des experts reconnus et des représentants de clients donateurs. La méthodologie rigoureuse mise en place permet d'analyser les programmes des organismes accompagnés, notamment dans leur gouvernance, leur gestion

financière, leur expertise de domaine et leurs réalisations terrain.

Vous pouvez ainsi choisir d'affecter votre don, d'un minimum de 10 000 euros, à une ou plusieurs causes parmi la dizaine de programmes originaux de la fondation (cf. encadré).

Un contrôle efficace

Chaque programme proposé est suivi et évalué afin de vérifier sa bonne réalisation. Pour une parfaite visibilité sur l'utilisation qui est faite de votre don, vous recevez un compte rendu détaillé et personnalisé sur les actions menées, pendant et à la fin de la réalisation du programme que vous avez choisi.

individuelle : Privée

La dimension fiscale de l'approche philanthropique

Les dons au profit de la Fondation de l'Orangerie vous permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu (IR) et/ou d'une réduction d'impôt sur la fortune (ISF). Lorsque votre don relève à la fois du champ d'application de la réduction d'ISF et de la réduction d'IR, vous pouvez décider :

- d'affecter la totalité du don à la réduction d'IR ;
- d'affecter la totalité du don à la réduction d'ISF ;
- d'affecter une partie du don à la réduction d'ISF et une partie à la réduction d'IR.

Impôt sur le revenu

Les dons au profit de la Fondation de l'Orangerie vous donnent droit à une réduction d'impôt sur le revenu⁽¹⁾ égale à 66 % du montant versé, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Si le montant de vos dons dépasse ce plafond annuel, l'excédent est reportable au titre des 5 années suivantes et ouvre droit à réduction d'impôt dans les mêmes conditions.

ISF

Au titre de l'ISF, vous pouvez bénéficier d'une réduction de 75 % des montants donnés, limitée à 50 000 euros (soit un don maximum de 66 666 euros). Si vous

sollicitez cumulativement le bénéfice de la réduction pour investissement dans les PME et celui de la réduction pour dons, le plafond annuel est fixé à 45 000 euros.

Pour un même versement, il existe une règle de non-cumul de l'avantage au titre de l'IR et de l'avantage au titre de l'ISF. Ainsi, la fraction du versement qui donne lieu à la réduction d'ISF ne peut donner lieu à la réduction d'IR. En revanche, la fraction de ce versement non utilisée au titre de la réduction d'ISF est éligible au bénéfice de la réduction d'IR.

Par exemple, pour un don de 80 000 euros, il est possible de bénéficier de l'avantage ISF à hauteur de 66 666 euros, soit une réduction au titre de l'ISF de 50 000 euros. Pour le solde qui n'a pas donné lieu à réduction d'ISF, soit 13 334 euros, il est possible de bénéficier de la réduction d'IR à hauteur de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable.

À noter

Les experts de l'offre Philanthropie individuelle de la Banque Privée sont à votre disposition pour vous aider à sélectionner la cause qui vous tient à cœur au sein des programmes de la Fondation de l'Orangerie, mais également un projet ou un organisme complémentaire (ouvrant droit ou non aux mêmes dispositifs fiscaux). ■

Un choix de projets originaux parmi une sélection soigneusement réalisée et validée pour leur transparence et leur pertinence sociale

Depuis sa création, la Fondation de l'Orangerie pour la philanthropie individuelle a sélectionné et suivi la réalisation d'une quinzaine de projets. Grâce à la générosité des donateurs de la Fondation de l'Orangerie, des programmes très variés ont ainsi pu être mis en place. Ont, par exemple, été soutenus :

- la numérisation des archives du Collège de France et l'ouverture de la plate-forme digitale *Salamandre* pour les rendre accessibles à tous ;
- MUS-E, programme d'insertion, qui permet à des enfants de milieux défavorisés d'accéder à la culture grâce à la pratique artistique au sein des écoles primaires ;
- le programme de renforcement des capacités des infirmiers et sages-femmes (PRECIS) en Afrique de l'Ouest, pour lutter contre la mortalité maternelle et infantile.

(1) La réduction d'impôt sur le revenu liée aux dons n'entre pas dans le plafond global des niches fiscales.



Dîner du 19 mars 2015 "Goût de France" au château de Versailles avec les ambassadeurs en poste à Paris © Frédéric de La Mure/MAEDI.

La gastronomie française : une reconnaissance universelle

Renommée dans le monde entier pour sa qualité et sa diversité, la gastronomie française est le résultat d'un héritage séculaire. Consacrée il y a quelques années par l'Unesco, elle reste en constante ébullition grâce à de nombreux chefs qui ne cessent de la revisiter. Véritable socle culturel, elle constitue également un bel atout pour notre économie.

La cuisine française, unique au monde

Le 16 novembre 2010, le repas gastronomique français est entré au panthéon du patrimoine culturel immatériel de l'Humanité de l'Unesco.

Au même titre que le Mont Saint-Michel ou le château de Versailles, la gastronomie française est désormais protégée.

C'est la première fois qu'une tradition gastronomique accédait à cette liste honorifique, créée en 2008 et qui recense en général des danses, des chants, des langues ou des techniques.

Par cette distinction, l'Unesco a souhaité honorer le repas français en tant que rituel identitaire "destiné à célébrer les moments les plus importants de la vie des individus et des groupes".

Ce sont en effet toutes ses composantes qui ont contribué à cette inscription : l'achat de bons produits, de préférence locaux, le choix attentif des mets, la sélection des vins, l'esthétisme de la table, les conversations. C'est tout l'art du "bien manger" et du "bien boire" à la française qui a été reconnu avec ses spécificités, ses différences et son originalité.

Cette distinction a permis d'augmenter le dynamisme d'un secteur déjà très tonique en lui donnant une nouvelle impulsion et a ainsi fait découvrir ou redécouvrir la cuisine française au-delà de nos frontières.

Un art qui s'exporte

La cuisine française est aujourd'hui une référence vivante à travers le globe. De plus en plus de chefs français s'exportent pour ouvrir des restaurants de haute gastronomie dans bon nombre de pays : en Grande-Bretagne, aux États-Unis, en Argentine, au Japon, à Hong Kong... La liste est longue et s'étend à tous les continents.

Toutefois, la France n'exporte pas seulement son savoir-faire. Elle exporte également une très large palette de produits haut de gamme, emblématiques de la gastronomie française. Si le segment des vins et spiritueux est particulièrement dynamique à l'exportation, ceux du fromage, des croissants, du chocolat, des huîtres, du beurre, des escargots, du foie gras sont eux-aussi bien placés.

Forte de la reconnaissance de sa gastronomie, la France a ainsi mis en place différentes manifestations afin de promouvoir la cuisine française à travers le monde. Depuis 2011, la "Fête de la Gastronomie", parrainée chaque année par un chef étoilé, met à l'honneur ce savoir-faire. Elle se déroule sur plusieurs jours au mois de septembre en France et hors de nos frontières, à travers des banquets, des pique-niques, des ateliers de cuisine...

Le 19 mars dernier, l'opération "Goût de France – Good France" a également mis à l'honneur la gastronomie française dans le monde entier : 1 500 restaurants ont proposé à leurs clients un "Dîner français", le même sur les cinq continents. ■

"LeCercleWealth" : des informations patrimoniales hebdomadaires

Depuis son lancement à l'automne dernier, vous êtes déjà plus de 11 000 à consulter régulièrement notre magazine en ligne, "LeCercleWealth". Chaque semaine, vous pouvez y lire les différents articles de nos experts, référencés, sur les sujets relatifs à la gestion de votre patrimoine.

Ce support, complémentaire de la Lettre patrimoniale, vous permet de découvrir des articles de fond, traités sous un angle pédagogique comme, par exemple, "Déficit foncier, un dispositif fiscal à explorer", "Le défi de l'eau en Chine"...

Pour consulter votre magazine et le personnaliser selon vos centres d'intérêt, connectez-vous depuis votre espace client sur le site Internet de la Banque Privée (mabanqueprivée.bnpparibas) ou bien à partir de l'application "Mes comptes". ■



Un accompagnement proactif sur mesure pour investir en bourse



Depuis plusieurs années, à travers son offre de gestion conseillée, la Banque Privée permet à ses clients, désireux de garder une pleine autonomie pour gérer leurs actifs financiers, de bénéficier d'un accompagnement et des conseils de spécialistes. Aujourd'hui, BNP Paribas Banque Privée enrichit cette offre de gestion financière et vous ouvre de nouveaux horizons avec la gestion conseillée active de B*capital, société du groupe BNP Paribas, désormais dans la gouvernance de la Banque Privée. Son Directeur Général, Frédéric Biraud, nous présente les avantages de cette nouvelle offre pour investir sereinement sur les marchés financiers, tout en restant maître de ses décisions d'investissements.

Pourquoi proposer aujourd'hui l'offre de gestion conseillée active ?

Au cours de ces dernières années, nous avons constaté que les clients présentaient toujours une grande aversion au risque et préféraient rester à l'écart des marchés d'actions. Or, cette classe d'actifs permet une rentabilité plus élevée à long terme avec, en contrepartie, une volatilité plus forte. Même si les clients se disent prêts à prendre des risques dans leurs investissements, ils sont encore peu nombreux à franchir le pas. B*capital accompagne ses clients sur les marchés en proposant une prestation à forte valeur ajoutée, fondée sur des échanges réguliers avec un interlocuteur dédié, expert des marchés financiers et une personnalisation des conseils.

L'offre de gestion conseillée active s'adresse ainsi aux clients de la Banque Privée, fortement impliqués dans la gestion de leurs actifs et désireux de disposer d'une offre de service dédiée pour leur compte d'instruments financiers et leur PEA. Ils bénéficieront d'informations approfondies sur les valeurs et surtout échangeront avec des experts situés au sein même de la salle des marchés. Cette approche très personnalisée est un véritable avantage pour ceux qui sont à la recherche d'un niveau d'expertise

élevé sur les titres en direct (actions, obligations), les produits financiers à effet de levier ou les options.

Le client est en contact direct avec un expert dédié. Dans quel cadre cette relation s'inscrit-elle ?

Le cœur de notre dispositif repose sur la forte culture boursière de B*capital et sur nos experts qui ont tous une expérience de près de 10 années sur les marchés financiers. Le client est ainsi en relation directe avec l'un de ces experts qui devient son interlocuteur dédié pour ses placements dans son portefeuille titres.

En relation constante avec nos équipes de recherche, sa mission est de vous accompagner dans vos choix d'investissements sur des titres en direct ou via des produits plus sophistiqués (SRD, Monep), y compris Small et Mid Caps⁽¹⁾.

Votre interlocuteur privilégiera l'approche comportementale. Il étudiera vos objectifs, décryptera vos réactions face à la volatilité des actions afin de vous aider à vivre sereinement vos investissements sur les marchés financiers, quel que soit votre profil, du plus conservateur au plus offensif.

Bien entendu, parallèlement, votre banquier privé reste votre contact privilégié sur toutes les autres composantes de votre patrimoine.

De quels outils dispose le client pour approfondir ses échanges avec l'expert de B*capital ?

Un large éventail d'outils professionnels vous est proposé afin d'intervenir sur votre portefeuille titres. Depuis notre site Internet www.b-capital.com ou par abonnement mail, vous avez accès aux différents marchés, à des informations en temps réel, aux analyses techniques et recommandations hebdomadaires de nos experts... Vous avez la possibilité de passer vos ordres par téléphone de 8 h à 22 h ou directement sur notre site Internet.

Vos ordres sont transmis instantanément sur les principales places boursières. Ils peuvent bénéficier, si nécessaire, d'une exécution particulière grâce à une équipe de négociateurs intégrée.

Un logiciel de trading, entièrement personnalisable, vous permet également de vous construire votre propre salle des marchés.

En outre, tout au long de l'année, vous pouvez participer à nos rendez-vous "100 % bourse". Sous forme d'ateliers en visioconférence ou dans les locaux de B*capital, ces rencontres sont pour vous l'occasion d'enrichir vos connaissances boursières et d'échanger avec les spécialistes de B*capital. ■

(1) Petites et moyennes valeurs de capitalisation boursière.

Avertissement : L'information contenue dans la Lettre patrimoniale Banque Privée a été rédigée sans prendre en considération votre situation personnelle et notamment votre situation financière, vos profils de connaissance (profil financier) et de risque associés à vos différents investissements. La valeur d'un investissement et les revenus qui en découlent peuvent varier à la hausse comme à la baisse. Les performances passées ne sauraient préjuger des performances futures. Votre banquier privé avec l'appui de nos experts saura vous aider au mieux dans la mise en œuvre de vos choix d'investissement en gestion financière en fonction de vos objectifs patrimoniaux.

ISR : comment savoir dans quelles sociétés les fonds sont investis et pourquoi ?

Depuis de nombreuses années, de plus en plus d'investisseurs souhaitent apporter une dimension sociale et environnementale à leurs placements. S'ils se tournent naturellement vers l'investissement socialement responsable (ISR), nombreux sont encore ceux qui s'interrogent sur le choix des valeurs dans le portefeuille des fonds ISR.

Pour clarifier la nature de ces placements auprès de ses clients, la Banque Privée met à leur disposition, pour les fonds ISR gérés par BNP Paribas Investment Partners⁽¹⁾, un rapport extra-financier. Ce document apporte à la fois une confirmation du degré responsable du fonds ainsi qu'une meilleure visibilité sur le contenu de son portefeuille.

L'impact d'un investissement dans des fonds ISR

L'investissement socialement responsable vise à générer une valeur ajoutée sociale et/ou environnementale parallèlement à la recherche de performance. Outre l'aspect purement financier, le gérant d'un fonds ISR a besoin de connaître et d'évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) des entreprises dans lesquelles il envisage d'investir. Il choisira ainsi les sociétés qui, par exemple, développent des produits respectueux de l'environnement, font preuve de meilleures pratiques sur le plan social (création d'emplois, gestion des ressources humaines...).

Pour vous permettre d'avoir une meilleure connaissance des entreprises sélectionnées dans le portefeuille d'un fonds ISR, la Banque Privée peut vous délivrer un rapport extra-financier pour chacun des fonds ISR gérés par BNP Paribas Investment Partners.

Une transparence accrue

Depuis toujours, la Banque Privée s'efforce de faire preuve de transparence et de vous fournir des informations claires afin de cerner précisément les investissements que vous réalisez. C'est dans ce cadre que s'inscrit le rapport extra-financier. Ce document vous donne en effet un aperçu de la valeur ajoutée du portefeuille du fonds d'un point de vue à la fois

environnemental et social. Il vous permet de mieux comprendre pourquoi le placement dans lequel vous avez investi est qualifié de fonds ISR.

Vous découvrirez ainsi dans ce rapport la liste exhaustive des valeurs contenues dans le portefeuille du fonds. Vous trouverez également pour les 10 principales valeurs du portefeuille une synthèse des raisons qui ont poussé le gérant à investir dans ces entreprises.

La prise en compte de critères ESG

Les différentes informations délivrées dans le rapport extra-financier sont complétées par une série d'indicateurs de performance ESG clés, par exemple :

- l'évolution des effectifs pour appréhender la dynamique de création d'emplois des entreprises en portefeuille,
- le niveau d'indépendance des conseils d'administration,
- l'exclusion de titres jugés non conformes à la politique d'investissement responsable du groupe BNP Paribas.

Ces indicateurs constituent un moyen concret de démontrer, par exemple, que BNP Paribas Investment Partners investit pour le compte de ses clients dans des entreprises qui créent plus d'emplois, émettent moins de CO₂, sont mieux gérées que leurs concurrents ou encore développent des produits respectueux de l'environnement. ■

BNP Paribas renforce son dispositif en faveur des entrepreneurs innovants avec "Innov&Connect"

En lançant en septembre dernier, "Innov&Connect", le premier programme bancaire dédié à l'innovation pour connecter les start-ups et les ETI (Entreprises de taille intermédiaire), BNP Paribas réaffirme sa volonté d'accompagner ces sociétés afin qu'elles travaillent ensemble, trouvent des solutions innovantes et ainsi accélèrent leur développement.

Ce programme vise à connecter les ETI avec des start-ups afin d'initier un travail de co-construction. À cet effet, des lieux dédiés ont été spécialement créés à Paris et Massy-Saclay. Ils leur permettront de disposer d'un environnement de travail privilégié pour développer leur projet commun.

Pour davantage d'informations, connectez-vous sur le site innovandconnect.bnpparibas ■

(1) BNP Paribas Investment Partners est la société de gestion d'actifs du groupe BNP Paribas.

Suivez l'actualité patrimoniale, fiscale et financière : mabanqueprivée.bnpparibas
Application "Mes comptes" sur tablettes et smartphones • Twitter @LeCercleWealth



Lettre éditée par BNP Paribas Banque Privée - 33 rue du Quatre-Septembre - 75078 Paris cedex 02 • Directeur de la publication : Béatrice Belorgey • Comité de rédaction : Franck Bacci, Guillaume Brateau, Anne-Caroline Briand, Céline de Nercy, Sonia Ferhani, Laurent Monet, Didier Taquet, Lila Vaisson-Béthune, Arnaud Vanderaerde • Responsables de l'édition : Anne-Caroline Briand, Quê Lan Tran • Responsables de fabrication : Dominique Carol, Adrien Gérard • Réalisation : Money Marketing • Photos : Frédéric de La Mure/MAEDI, Getty Images • Document imprimé sur du papier issu de sources responsables.

BNP PARIBAS SA au capital de 2 491 915 350 euros • Siège social : 16 boulevard des Italiens 75009 Paris • Immatriculée sous le N° 662 042 449 RCS Paris Identifiant C.E. FR76662042449 • ORIAS N° 07 022 735 • N° ISSN 1634 8915 • Réf. ML18411 • Achievé de rédiger le 25 mars 2015 • Document non contractuel.